
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Mercredi 23 avril 2008, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Linda de Coulon*, *M. Gérard Deshusses*,
M^{mes} Catherine Gaillard, *Florence Kraft-Babel* et *Anne Pictet*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 10 avril 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 avril, mercredi 23 avril et lundi 28 avril 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons reçu une lettre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, dont M. Rubeli, l'un des secrétaires du bureau, nous donne lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 23 avril 2008

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Au cours de votre séance du Conseil municipal du mardi 22 avril 2008, M. le conseiller administratif Mugny a déclaré au Conseil municipal que la pétition déposée le 21 avril par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) avait été lancée par les responsables de l'Alhambar. Ces informations sont fausses, la pétition contre la fermeture définitive de l'Alhambar a été initiée, lancée et déposée avec plus de 3200 signatures par l'AHCVV.

Le dossier de l'Alhambar ne fait hélas que confirmer les manquements dans la politique d'information, de concertation et de participation avec la population et ses organisations du magistrat en charge du département de la culture. Nous ne pouvons que regretter cette situation d'autant plus qu'elle n'améliore pas la crédibilité, l'acceptation et la réalisation des projets tels que la réfection de l'Alhambra par exemple.

L'AHCVV, composée de membres de toutes tendances politiques, réaffirme sa disponibilité et son ouverture au dialogue et aux débats.

Nous vous adressons nos respectueuses salutations.

Louis-Charles Lévy
Président de l'AHCVV

Le président. L'autre communication du bureau concerne le programme de ce soir. Nous continuons donc le traitement des objets urgents, mais, pour permettre à chacun de fourbir ses armes diverses, je vous donne l'ordre dans lequel nous les traiterons.

Nous commencerons par la résolution R-107, «Maintien du cercle d'UGS», puis nous passerons à la motion M-790 sur les activités portuaires et à l'interpellation I-174 du Parti libéral, «Le Conseil administratif ne doit pas être un institut de sondage», puis au projet d'arrêté PA-80 concernant le maintien du parc de l'Organisation mondiale du commerce pour tous les citoyens et citoyennes, et nous finirons par le projet d'arrêté PA-81 sur la Gérance immobilière municipale.

Si nous avons le temps, nous essaierons de traiter quelques points de l'ordre du jour normal...

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. M^{me} Brunier me pose sans cesse, en dehors de cette enceinte, la question de savoir si le plus long banc du monde, le banc de la Treille, sera repeint ou pas. Des habitants de la Vieille-Ville m'interpellent aussi à ce propos. Nous sommes toujours en conflit avec l'entreprise vaudoise qui a installé et réparé dernièrement ce banc. Ce banc va redevenir vert – pas au sens politique, vous l'avez compris – et nous allons demander un constat d'huissier, parce que nous sommes en procès avec cette entreprise. Dès que ce constat d'huissier sera établi, nous donnerons l'ordre au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) de repeindre ce banc. Le coût sera de 40 000 francs environ, mais nous espérons bien que l'entreprise vaudoise paiera, puisqu'elle a mal travaillé.

M^{me} Sumi m'avait posé une question concernant le site internet du Service des sports et, précisément, les articles consacrés à la piscine des Vernets et à celle de Varembe. La réponse est un peu technique, Madame Sumi, mais vous avez l'air d'être non seulement une experte en latin, mais aussi en informatique...

Le site officiel du Service des sports met à jour chaque semaine les horaires effectifs d'ouverture des installations sportives telles que les piscines. La question soulevée par vous, Madame Sumi, a toutefois permis de mettre le doigt sur un problème technique que nous allons essayer de résoudre.

Le correspondant informatique du Service des sports a créé un certain nombre de pages internet lui permettant de procéder à des tests en vue de mises à jour du site. Ces pages contiennent un libellé «Service des sports». Lorsqu'une personne fait une recherche sur Google, par exemple, ces pages tests apparaissent dans les résultats de la recherche et il est possible de les ouvrir. Etant donné que ce sont des pages tests, bien évidemment, les données ne sont pas toujours à jour. C'est cette raison-là qui a causé un problème.

Pour pallier ce problème, le Service des sports va renommer ces pages de manière à ce qu'il n'y ait pas de liens avec le service lorsqu'on fait une recherche par le biais d'un moteur de recherche comme Google. Pour avoir les informations à jour, le plus sûr est toujours d'aller directement sur le site du Service des sports, www.ville-geneve.ch/sports.

Monsieur Rubeli, vous m'avez posé une question sur les cuisines scolaires de Saint-Gervais. Il y a eu une rénovation il y a une douzaine d'années et, vu le manque de place, nous avons rénové ces toilettes, partie pour les garçons, avec trois urinoirs, deux cabines W.-C. ainsi que des lavabos. Mais c'est extrêmement «ris-trette». La partie filles, équipée de trois cabines W.-C. et de lavabos, est encore plus petite.

C'est vrai, il y a une collision entre les membres du comité de Saint-Gervais et les utilisateurs enfantins de ces toilettes. Mais nous avons été attentifs à votre question et j'ai demandé au Service des écoles et institutions pour l'enfance, à M^{me} Irminger, de contacter l'Association des cuisines scolaires du quartier de Saint-Gervais pour essayer de trouver une solution, en réservant peut-être un urinoir – ce n'est pas très intéressant, mais c'est la vie de tous les jours... – pour le comité. Enfin, nous avons été attentifs à vos remarques.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, des nouvelles d'abord de ce fameux banc à Champel, Madame Magnin, qui avait disparu. Après une recherche dans tous les services, nous n'avons pas retrouvé le banc, parce que, en fait, il a été volé... (*Rires.*) Je ne sais pas comment, mais, en tout cas, il a été volé.

Nous avons donc décidé de le remplacer par un banc dit banc de Genève. Aujourd'hui même, les services sont allés sur place pour en réinstaller un. Il est à la disposition du public. J'espère que la réponse que je viens de vous donner apportera une conclusion à cette affaire.

Monsieur Queloz, par rapport à cette vitre de la piscine des Vernets qui aurait été enlevée puis remise, et que l'on devrait déplacer une nouvelle fois, vos informations sont erronées, je regrette de vous le dire. En fait, ce vitrage est une porte

vitrée et une grande fenêtre qui donne sur une sorte d'appentis situé à l'arrière de la patinoire, derrière le restaurant. Il a été déposé pour des raisons de sécurité et nous y avons remis une autre vitre en matière feuilletée, qui permet de sécuriser l'ensemble et qui répond aux normes qui nous ont été imposées dès le début de ces travaux.

Je me réjouis de la fin de ces travaux et de la mise en location de ce restaurant. Il reste encore quelques robinets à poser. Tout est aux normes aujourd'hui, Monsieur Queloz, je vous rassure et, le cas échéant, vous pouvez directement prendre contact avec nos services, qui répondront de manière beaucoup plus précise aux questions que vous pourriez vous poser.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'ai la réponse à la question de M. Burri, que j'avais mal écouté hier après-midi, sur le Restaurant de l'Île Rousseau. Renseignement pris, l'ancien exploitant avait un bail jusqu'au 31 mars 2008. Au 1^{er} avril 2008, il a refusé de remettre les clés à la Ville. Nous sommes aujourd'hui en procédure de requête d'évacuation contre cet exploitant.

Cela signifie – première étape – un passage devant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers. Vraisemblablement, il n'y aura pas de conciliation entre la Ville et l'exploitant. Il nous faudra donc aller au Tribunal des baux et loyers. Si tout se passe bien, nous pourrions avoir gain de cause et la démarche de la Ville sera à chaque fois validée dans un laps de temps approximatif de six mois.

Si les choses se passent un peu moins bien et que, notamment, l'ancien exploitant est particulièrement quérulent, cela peut prendre entre une année et une année et demie. En attendant, il reste dans les locaux, qu'il considère comme étant ses locaux, malgré le fait qu'il n'a plus de contrat de bail à loyer avec la Ville de Genève, et il continuera donc à exploiter cet espace public.

Parallèlement, la Gérance immobilière municipale (GIM) a contacté le Service du commerce de l'Etat pour lui annoncer la situation et lui demander de retirer l'autorisation accordée à cet exploitant. Ce service cantonal a informé l'exploitant, par courrier du 16 avril 2008, qu'il allait prendre une sanction et, en attendant, nous avons, comme vous l'avez vu, ouvert un appel d'offres public pour cet espace en espérant que la situation se dénouera le plus rapidement possible, dans un laps de temps de quelques mois.

Mais cela signifie très concrètement pour la Ville que les travaux prévus n'auront pas lieu dans les délais requis et que les entreprises contactées ne pourront pas faire le travail. En revanche, nous attendons que la justice fasse le sien le plus rapidement possible.

Voilà, j'espère avoir répondu à satisfaction à votre question, s'agissant de cette situation particulièrement désagréable pour la Ville de Genève.

4. Résolution du 20 février 2008 de M^{me} Catherine Buchet-Harder, MM. Jacques Baud, Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Richard North, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer et Olivier Tauxe: «Maintien du cercle d'UGS» (R-107)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- le rôle important du cercle d'UGS (Urania Genève Sport) dans le maintien du lien social;
- l'importance de ce lieu dans l'histoire de la commune des Eaux-Vives, puis de la ville de Genève;
- qu'il existe d'autres solutions dans l'ancienne mairie des Eaux-Vives pour répondre aux besoins de l'administration,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre d'autres options que la disparition du cercle d'UGS pour l'extension de ses services sis dans l'ancienne mairie des Eaux-Vives.

M. Roland Crot (UDC). A en croire la *Tribune de Genève* du 4 avril 2008, le projet de résolution déposé par l'Union démocratique du centre au sujet de la buvette du cercle d'UGS a reçu un accueil positif de nos collègues des partis libéral, radical, démocrate-chrétien et des Verts, d'autant que plusieurs membres du Conseil administratif – et non des moindres – ont assuré M. Alain Morisod de leur soutien, selon ses propos. L'essentiel étant que les choses soient faites, l'Union démocratique du centre – comme pour le réfectoire de la patinoire – vous remercie de maintenir le cercle d'UGS dans ses locaux actuels, eu égard à son rôle dans ce même lieu depuis quatre-vingt-six ans.

Nous sommes certains que chacun, dans cette salle, soutiendra notre projet de résolution et nous demanderons le vote sur le siège.

¹ Annoncée, 4417. Motion d'ordre, 4955.

Préconsultation

M^{me} Isabelle Brunier (S). J'interviens évidemment au nom du groupe socialiste, mais aussi comme historienne et responsable professionnellement d'un recensement des anciens cafés et restaurants de tout le canton de Genève. En effet, le cercle d'UGS se trouve dans un bâtiment inscrit à l'inventaire, très important. Je vous passe les détails, mais il s'agit de la mairie des Eaux-Vives, construite en 1909 par l'architecte Léon Bovy. A l'époque, les Eaux-Vives étaient une commune séparée du centre-ville. Ce bâtiment, comme tout le reste du patrimoine propriété de cette commune des Eaux-Vives, comme le stade de Frontenex, est donc entré dans l'escarcelle de la Ville de Genève en 1930.

Or, à cette époque, le cercle d'UGS se réunissait déjà dans les locaux de la mairie des Eaux-Vives, au titre que le cercle d'UGS regroupe un certain nombre de disciplines sportives. Là aussi, nous pourrions nous amuser à faire un peu d'histoire, et je vais céder à la tentation de vous énumérer tous les sports qui sont représentés dans Urania Genève Sport.

On connaît évidemment l'équipe de football, fondée en 1896, mais on sait peut-être moins qu'en 1917 une section athlétisme a été ouverte; en 1921 une section sportive féminine UGS s'y est ajoutée, en 1922 le hockey sur gazon, en 1930 le basket, en 1941 le tennis de table et, enfin, en 1950 le handball.

Quand on parle d'un lieu de réunions pour le cercle d'UGS, il ne s'agit donc pas seulement de football, mais de tout un ensemble de sports et de l'identité d'un quartier, les Eaux-Vives, qui, à l'origine, était une commune séparée. D'ailleurs, le club UGS a repris les couleurs violettes qui sont celles des armoiries de la commune des Eaux-Vives. Cette ancienne commune, malheureusement pour elle et pour le quartier qui lui a succédé, ne dispose même pas d'une place publique, mais elle a au moins l'avantage, jusqu'à ces derniers temps, de disposer d'un lieu de réunions digne de son club sportif, digne de sa riche vie associative.

Enfin, je continuerai en disant que ce cercle d'UGS est effectivement un espace public, depuis maintenant une quarantaine d'années – ce n'était pas le cas à l'origine – exploité en café-restaurant ouvert sur le quartier. Il n'est donc pas seulement le lieu de réunions de nombre de sportifs, mais également un lieu où on peut se restaurer, boire des verres, que ce soit après une intervention officielle dans le bâtiment adjacent ou simplement parce qu'on passe par là.

Pour toutes ces raisons et aussi pour le patrimoine que ce bâtiment et cette salle représentent, le groupe socialiste votera le projet de résolution R-107 de l'Union démocratique du centre. Nous pensons d'ailleurs que le magistrat en charge du dossier trouvera une solution à l'amiable avec le club d'UGS.

M. Vincent Maitre (DC). M^{me} Brunier a très bien rappelé l'histoire de ce club d'UGS, quasiment centenaire. Il compte plus de 1000 membres, dont un des plus grands mouvements juniors du canton, formé de plusieurs centaines d'enfants qui, régulièrement, pratiquent le sport dans le cadre d'UGS.

Nous avons appris récemment que le bail du cercle d'UGS a été résilié par la Ville, qui souhaite en faire des bureaux. Une procédure est actuellement en cours devant le Tribunal des baux et loyers, qui a décidé d'attendre ce qui allait se dire entre les différentes parties. Ce Tribunal des baux et loyers statuera le 8 mai 2008, raison pour laquelle il est absolument urgent de trouver une solution d'ici là entre la Ville et UGS, par l'intermédiaire de M. Morisod.

On a entendu plusieurs arguments selon lesquels cette résiliation de bail se justifiait. J'entendais certains socialistes, pour soutenir leur conseillère administrative, dire que de toute façon ce restaurant ne marchait pas et qu'il ne servait à rien de le maintenir, puisqu'il était pratiquement tout le temps vide. On pouvait alors être surpris par de tels arguments, car, comme par enchantement, le critère de rentabilité économique devenait tout d'un coup prépondérant, même pour les socialistes... C'était pour le moins curieux.

Un autre argument consistait à dire que la Ville avait besoin de ces locaux, parce que le Service des passeports manquait de place là où il est actuellement et qu'il devait s'étendre. Permettez-moi de vous dire aujourd'hui qu'il est absolument impossible de déterminer le nombre de personnes supplémentaires dont ce service a besoin. En outre, la Ville n'a actuellement aucune façon de connaître le nombre de mètres carrés supplémentaires dont elle aura besoin, et elle fonce à l'aveuglette dans un délire un peu mégalomane en voulant réhabiliter tout ce bâtiment d'UGS en bureaux.

Un autre argument a été avancé, selon lequel le restaurant était très mal tenu et mal géré par l'actuel tenancier. Là encore, je souhaite rappeler que la Ville, qui est propriétaire et bailleur, ne s'est jamais plainte jusqu'à maintenant d'une éventuelle mauvaise tenue de ce restaurant, raison pour laquelle une résiliation pour ce motif serait relativement abusive.

Finalement, si ce bail est bien résilié et que l'on décide de faire des bureaux, après renseignements, il s'avère que les cinq, six ou sept organismes de protection des sites du Canton sont quasiment unanimes à préciser que, actuellement, rien ne dit qu'une autorisation de transformer pour faire des bureaux sera accordée. Les critères ne sont de loin pas remplis en l'espèce. Il ne servirait donc absolument à rien de résilier ce bail et de fermer ce restaurant, si c'est pour se voir refuser les autorisations de transformer quelques mois plus tard.

Enfin, et d'une façon plus générale, le Parti démocrate-chrétien aimerait tout de même relever un certain manque de cohérence dans la ligne politique de notre

Conseil administratif dans ce dossier. Ainsi, quand on parle du Relais de l'Entre-côte, le Conseil administratif dans son ensemble s'offusque parce que le propriétaire, qui est un privé – une assurance – souhaite résilier le bail de ce restaurant. Tout le monde monte au créneau pour dire qu'il faut sauver un tel établissement.

Mais force est de constater que, lorsqu'elle est concernée directement, la Ville n'a pas du tout la même politique et nous avons l'impression qu'il y a deux poids deux mesures. Nous demandons donc à M^{me} Salerno qu'elle ait les mêmes exigences pour elle-même que pour des tiers.

Tout cela pour dire que, à la longue, la coupe est gentiment pleine lorsqu'on pense à l'Alhambra, au Cristallina, au Radar, aux cinémas Bio et Scala... Nous avons vraiment l'impression que, petit à petit, le centre-ville est en train de littéralement crever – excusez-moi l'expression, mais c'est vraiment le cas! – et que tout sera bientôt mort. On ne trouvera plus que des vitrines opaques dans ce centre-ville.

Pour sa part, le Parti démocrate-chrétien défendra, toujours et toujours, les commerçants, la diversité économique et culturelle, ainsi que le dynamisme de Genève, car une ville dynamique est évidemment une ville attractive, pour ses habitants comme pour les touristes.

M. Pierre Rumo (AGT). Pendant de longues décennies, il y avait deux grands clubs omnisports à Genève, le Servette et l'UGS, comme l'a si bien rappelé M^{me} Brunier. En football notamment, UGS jouait encore dans les années 1960 en ligue nationale A, puis le club, il est vrai, est descendu en ligue nationale B, puis en 2^e ou 3^e ligue, si je ne m'abuse. Plus tard, sous l'impulsion, il faut le reconnaître, de M. Alain Morisod, ce club est remonté jusqu'en 1^{re} ligue, et il a même failli accéder à la ligue nationale B l'année passée.

Pour en revenir au projet de résolution R-107, le groupe A gauche toute! est tout à fait d'accord. J'aimerais rappeler que nous avons déposé le projet d'arrêté PA-78 sur les plans d'utilisation du sol (PUS), qui prévoit notamment la sauvegarde des établissements publics et des activités culturelles dans notre ville.

A quoi servirait-il de garder et de favoriser du logement en ville de Genève si ses habitants devaient aller se restaurer ou se divertir dans les autres communes de ce canton? Je ne vais pas rappeler la liste énoncée par M. Maître des restaurants disparus ces derniers mois, mais le principe du maintien des établissements publics – et d'un restaurant dans la mairie des Eaux-Vives – nous semble tout à fait adéquat. Par conséquent, nous voterons cette résolution présentée par le groupe de l'Union démocratique du centre.

M. Jacques Baud (UDC). Alors, encore un... encore un bistro qu'on veut foutre loin! ça commence à bien faire! Je commence à en avoir marre! C'est l'Alhambra, c'est ceci, c'est cela... Tous les jours, on apprend la démolition, la suppression d'un bistro en ville, ce qui va à l'encontre de la volonté de la population. Cela devient inadmissible. On a là un vieux bistro et il y a eu un accord signé par la Ville de Genève avec M. Poney à l'époque, selon lequel les sociétés des Eaux-Vives pourraient rester dans ces locaux. Cet accord est toujours valable et on a là une action unilatérale, sans l'accord de l'autre.

On va où? Que se passe-t-il dans cette commune? Que fait-on? Les autres, c'est de la merde, ils n'existent plus... On fait n'importe quoi, on veut faire moderne... D'autant plus que c'est pour des bureaux, qu'on a déjà déplacés parce que c'était trop petit; cela redevient trop petit, alors on les déplace une nouvelle fois pour les mettre à la place du cercle d'UGS. Et ce sera encore trop petit, et ils seront encore déplacés... Il serait temps qu'on sache ce que l'on fait dans cette cité, parce que, vraiment, cela ne va plus. Je commence à en avoir ras le bol.

Que l'UGS reste là, c'est important, c'est son lieu depuis des années! Ses responsables l'ont mis en bonne partie à la disposition du public et je les en remercie, et c'est magnifique, et cela doit rester ainsi! Je l'entends comme cela. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). On peut prendre le débat par la défense des établissements publics, comme vient de le faire M. Baud. C'est effectivement une action généreuse. On peut le prendre évidemment par un autre regard, qui est cette manie politique qui consiste à dire: «Faites comme je vous dis de faire, mais ne vous attendez pas à ce que je fasse comme moi-même je commande ou ordonne qu'on le fasse...»

On a une base légale, qui est citée tous les jours dans la presse depuis environ deux semaines, à savoir les PUS, à qui l'on fait dire des choses assez stupéfiantes, pour ne pas dire totalement consternantes. Mais cette base légale nous dit en tout cas une chose, c'est qu'il est interdit d'avoir des activités administratives dans les rez-de-chaussée des immeubles.

Que, bien au contraire, les rez-de-chaussée des immeubles doivent être ouverts au public. Nous sommes tous d'accord, le Conseil administratif le rabâche dans chacune de ses conférences de presse depuis environ deux semaines, comme s'il avait inventé l'eau chaude...

Cela dit, une disposition dans ce texte légal que sont les PUS dit que cela ne s'applique pas à l'administration publique. Il s'agit d'un règlement supposé s'appliquer à tous les propriétaires de la ville de Genève, mais pas à la muni-

cipalité, de sorte qu'elle-même, évidemment, ne voit que l'exception et se dit que, puisque ce règlement ne s'applique pas en l'occurrence, elle peut fermer ce lieu largement ouvert au public, pour en faire un lieu clos, doublement fermé à clé...

En effet, le Conseil administratif explique qu'il a besoin de ces locaux, parce qu'il a besoin de locaux calmes, où personne ne vient le déranger pour gérer une informatique municipale qui pourrait tout aussi bien être gérée depuis Bombay ou Plan-les-Ouates! Ou encore, le Conseil administratif a besoin de locaux tranquilles parce que des données personnelles y seraient conservées, auxquelles personne – non personne – ne doit avoir accès.

Vous voyez qu'à cet égard le café d'UGS est évidemment un lieu qui se prête le plus naturellement à des prétentions de cette nature et que, évidemment, les explications que je viens de vous donner – qui ne sont pas les miennes mais celles, écrites, du Conseil administratif à l'intention de l'UGS – recèlent toutes les exceptions possibles réservées par les PUS, qui relèvent de l'évidente nécessité.

Vous comprenez qu'en effet les dispositions que se propose de mettre en place le Conseil administratif relatives à la vivification du centre-ville sont des dispositions que nous devons considérer de manière positive, qui vont dans la bonne direction, qui sont en effet peut-être intéressantes à établir d'une manière ou d'une autre.

Mais le premier acte que nous attendons d'un Conseil administratif, qui s'agit plutôt qu'il n'écoute, est bien celui de donner l'exemple le plus élémentaire: il doit renoncer à transformer un lieu largement ouvert au public en un centre administratif, en un dépôt d'ordinateurs, en un lieu fermé à double tour. Ce d'autant plus que d'une municipalité nous n'attendons qu'une seule chose, c'est une attitude exemplaire.

M. Simon Brandt (R). En préambule, vous me permettez de m'étonner – vous transmettez, j'espère, Monsieur le président, au Conseil administratif – de l'absence du responsable politique de ces décisions administratives malheureuses, à savoir la magistrate Sandrine Salerno. Elle a signé cette résiliation de bail par l'intermédiaire de ses services et, comme par hasard, elle sort de cette salle lors du débat politique... Doit-on y voir une décision qu'elle ne souhaite pas assumer? Doit-on y voir, comme on l'a vu avec Patrice Mugny, le fait d'un magistrat qui n'assume pas les actes de ses fonctionnaires? Je ne connais pas la réponse, mais je trouve cela bien malheureux pour une responsable politique.

Ceci étant posé, le groupe radical aura la même position que tout le monde dans cette salle. D'autant plus qu'il a déposé il y a deux mois sa propre motion

par rapport au maintien du cercle d'UGS, sauf que, pour notre part, nous ne souhaitons pas le libellé «cercle d'UGS» en particulier. Nous avons une approche empirique en la matière et, qu'il s'agisse du cercle d'UGS, ou de l'Alhambra, ou de tous les locaux que la Ville a en sa possession, elle ne peut s'en laver les mains et dire que «les privés sont des salauds, ils ferment les commerces» et elle-même vouloir fermer en un mois divers lieux de vie de quartier pour y mettre des locaux administratifs, alors que, la semaine dernière, le magistrat Pagani, à grand renfort de conférence de presse, déclare: «La politique de la Ville maintenant, c'est, en rez-de-chaussée, plus de locaux administratifs!»

Qu'on m'explique donc la différence entre une banque envers laquelle le Conseil administratif semble avoir fort peu d'estime et le Service des passeports, qui va amener encore moins de vie que les banques, assurances ou locaux commerciaux, que critique M. Pagani! Le Conseil administratif a-t-il une ligne claire en matière de locaux commerciaux, Messieurs les magistrats présents?

Je vous le demande: comment peut-on avoir deux magistrats socialistes qui, d'un côté, votent une décision de fermeture de ce cercle d'UGS et qui, de l'autre, s'offusquent dans la presse parce qu'on tue l'Alhambra? Est-ce en raison du fait que votre clientèle politique fréquente davantage l'Alhambra que le restaurant d'UGS? Je ne sais pas, mais je trouve quand même une telle dichotomie bien étrange.

Ceci étant posé, nous sommes heureux de voir que cette résolution R-107 sera apparemment votée à l'unanimité. Le Conseil administratif a certes peu de pouvoirs, mais il ne peut fermer des commerces d'un côté et crier le holà de l'autre. Il ne peut, d'un côté, par la voix de M. Pagani, dire qu'il va empêcher le privé de faire ce qu'il veut dans les locaux quand la Ville peut faire quelque chose et, de l'autre, mettre des locaux administratifs à la place de lieux de vie de quartier.

Je vous pose aussi la question: avez-vous simplement envisagé la possibilité de déplacer le Service des passeports ailleurs qu'aux Eaux-Vives? Avez-vous une seule fois réfléchi à déplacer certains services qui, pour le moment, occupent la Vieille-Ville, qui, actuellement, occupent également des rez-de-chaussée? Où en est le projet de cité administrative? Quelle est la politique, je vous le demande une nouvelle fois, du Conseil administratif en la matière?

Monsieur Tornare, j'ai vu que vous avez demandé la parole. Vous serez maire dès juin 2008 et je souhaite ainsi vous demander si le Conseil administratif passera des paroles aux actes et cessera de faire d'un côté ce qu'il dénonce de l'autre?

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il faut rendre à César ce qui est à César et ici, ce soir, je

tiens à rendre hommage à mon collègue Roland Crot. Il faut quand même rappeler que c'est lui qui, après les propos frileux du préopinant radical – c'est vrai qu'on a un besoin d'exister... – a été approché par M. Alain Morisod au mois de février et, à sa demande, j'ai rédigé ce projet de résolution R-107, ce que la presse s'est bien gardée de relever. Naturellement, à l'Union démocratique du centre, nous sommes des gens inféquentables...

Après les propos pleins de venin qui viennent d'être adressés à l'exécutif, je tiens à souligner que M. Manuel Tornare, vice-président du Conseil administratif, porte ce soir une cravate aux couleurs d'UGS. Serait-ce prémonitoire quant au résultat?... (*Rires.*) Le Conseil administratif va-t-il reconsidérer sa décision? Comme vient de me le rappeler notre excellente collègue M^{me} Brunier, lorsque vous êtes face à la mairie des Eaux-Vives, vous constatez très précisément que l'entrée du cercle d'UGS est séparée des autres locaux, ce qui veut bien dire qu'à l'époque on a voulu cette indépendance de l'administration de la mairie de la commune des Eaux-Vives.

Pour terminer dans cette belle unanimité, et pour qu'il en reste une trace tout comme de la victoire d'UGS au tournoi de l'Exposition internationale de Paris dans les années 1930, je demanderai, au nom de mon groupe, le vote à l'appel nominal.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je voudrais juste revenir sur l'intervention du représentant du Parti démocrate-chrétien, M. Maitre. Il dit que certains socialistes lui auraient rapporté – je ne sais où, dans les couloirs ou ailleurs – des affirmations sur une mauvaise gestion pour soutenir la position de notre magistrat. Or je dois dire que la position officielle du groupe socialiste est celle qui a été manifestée par notre collègue Isabelle Brunier et que, si nous pouvons parfois être en désaccord avec nos magistrats, ce qui fait la richesse et l'indépendance de notre parti, je continue à dire que nous soutenons le maintien d'UGS, comme nous avons soutenu l'Alhambra hier soir.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pour leur part, les Verts voteront oui.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. On a entendu M. Jacques Baud parodier Bourvil, en disant bistros oui, bureaux non... (*Rires.*) Je crois que c'est un sentiment, il est vrai, partagé par l'ensemble de la population, ces derniers temps, et par les médias. Beaucoup d'éditoriaux de la *Tribune de Genève* ou d'autres journaux déploraient et déplorent – je parle aussi au présent – la disparition des bistros.

Mais, Monsieur Baud, il faut s'en prendre aussi au système économique actuel. C'est aussi à cause du libéralisme qu'il y a de plus en plus de magasins de luxe à la rue du Rhône. C'est clair, ces magasins apportent des rentrées fiscales dont nous bénéficions... (*Remarque de M^{me} Fontanet.*) J'attendais que M^{me} Nathalie Fontanet me le soufflât... (*Rires.*) Certes, nous ne pouvons pas faire de politique culturelle, sportive ou sociale sans cet argent, mais, à un moment donné, il faut savoir si on veut une ville vivante ou pas. C'est un grand débat.

Si la location du mètre carré à la rue du Rhône, Monsieur Baud, approche à l'heure actuelle le coût du mètre carré de la Bahnhofstrasse de Zurich, cela pose un problème pour les petits épiciers et pour des bars comme le Cristallina ou autres. Nous avons malheureusement vu que même l'Hospice général, propriétaire de l'immeuble du Cristallina, est allé dans un sens qui n'est pas forcément celui que nous souhaitons. Nous sommes d'accord.

Revenons à l'UGS, pour faire plaisir à votre collègue Jacques Hämmerli. Je crois qu'on dit beaucoup de bêtises... J'ai entendu nombre d'inexactitudes sur l'UGS. D'abord, le président d'UGS n'est pas M. Morisod, c'est M. Grange, régisseur. C'est peut-être un détail, mais M. Morisod m'a encore signifié l'autre jour qu'il ne voulait pas être pris pour le président d'UGS, et qu'il est le président du cercle. Il fut le président du club.

Il y a, dans ce local, comme l'ont dit certains, une partie pour le cercle, avec une porte qui n'est pas du même côté, et une partie restaurant. Les responsables d'UGS, contrairement à ce que certains d'entre vous disent, reconnaissent tous et toutes que la gestion de ce restaurant est un peu calamiteuse. J'en veux pour preuve que, mes collègues et moi-même, nous procédons régulièrement à des mariages – mon collègue Mugny et moi depuis plus longtemps que mes nouveaux collègues. Je peux vous dire qu'aucune famille – jamais – n'a voulu aller boire des pots après la cérémonie dans ce bistroquet, tellement la gestion est catastrophique.

M. Morisod, avec qui j'ai abordé la question, m'a dit: «Nous en sommes conscients, nous allons changer de gérant et nous améliorerons la gestion.» Alors, que ce soit dit! Et ce n'est pas parce qu'il y a une mauvaise gestion de bistro, encore une fois, qu'on doit tuer un bistro, le fermer et laisser la place à une banque ou à un commerce de luxe, on s'entend bien! Mais ne dites pas que la gestion n'était pas calamiteuse, comme j'ai cru l'entendre dire de la part de certains! Cela arrive, il y a des mauvais commerçants, mais, comme les mauvais élèves, ils ne reconnaîtront jamais qu'ils sont de mauvais commerçants...

Mon collègue Pagani me rappelle à juste titre que, au niveau des PUS, il ne s'agit pas de maintenir un restaurant, un bar; il s'agit, si vous relisez les PUS, de maintenir un accès au public. Il se fait fort de défendre cette théorie-là, que j'ai soutenue régulièrement depuis que je suis magistrat, ici et ailleurs.

En ce qui concerne ce lieu, il est vrai qu'il y a des oppositions entre des intérêts très divergents. J'ai aussi entendu le groupe radical parler du Service des passeports, mais cela n'a rien à voir avec ce service. On ne sait pas si l'Etat va récupérer les impressions des passeports, puisque vous savez qu'un grand pays qui domine le monde, les Etats-Unis, nous oblige maintenant à avoir des passeports beaucoup plus sophistiqués, avec des machines très coûteuses pour les fabriquer.

Ainsi, dans quelques mois, le Canton pourrait reprendre – je parle au conditionnel – la gestion du Service des passeports, qui ne se trouve pas, Monsieur Maitre, dans l'ancienne mairie des Eaux-Vives, mais à côté. J'avais moi-même géré cela à la va-vite, il y a quatre ou cinq ans, quand l'Etat, qui ne voulait plus du Service des passeports – en tout cas sous l'ancienne forme – me l'avait demandé. Avec mon directeur, Philippe Aegerter, j'avais trouvé un arrangement pour louer des espaces à côté, dans un immeuble moderne qui n'a rien à voir avec la mairie des Eaux-Vives.

Mais il faut savoir que M^{me} Metzler et ses successeurs au Conseil fédéral ont décidé, depuis quelques années, de donner plus de prérogatives aux communes en matière d'état civil, et nous pouvons nous en réjouir. Il faut savoir aussi que le conseiller d'Etat Moutinot a décidé, avec l'approbation d'une majorité de communes, de supprimer un certain nombre d'offices d'état civil. Il y en a trop dans ce canton, c'est trop coûteux et c'est de la mauvaise gestion.

A l'évidence, des communes rechignent à fermer certains offices d'état civil, alors qu'un office se trouve à peu près à 1 km à vol d'oiseau. Mais le Conseil d'Etat a pris sa décision et ce sera fait prochainement. Par conséquent, dans quelques mois, l'Office d'état civil de l'ancienne mairie des Eaux-Vives aura plus de travail et nos fonctionnaires, Monsieur Baud, auront besoin de plus de mètres carrés. C'est là un impératif.

Je dis bien qu'il y a des intérêts divergents. Allons-nous utiliser ou non les quelque 150 m² de cet espace pour y faire des bureaux? Nous devons nous poser cette question. Mais nous sommes bien conscients qu'à l'heure actuelle cela nous met mal à l'aise. La Ville de Genève doit aussi donner un message clair par rapport à cette disparition de bistros. Nous l'avons vu hier avec le débat sur l'Alhambra, que j'ai regardé avec beaucoup de plaisir et passion devant mon poste de télévision. (*Remarque.*) C'était en tout cas plus détendu chez moi qu'ici...

Une voix. Vous pouviez zapper...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Non, je n'ai pas zappé, Monsieur...

Je peux vous dire que nous avons demandé au directeur de l'administration, M. Jacques Moret, de trouver un arrangement avec les responsables d'UGS. Il est en train de négocier, je le dis pour rassurer M. Hämmerli, et je suis sûr que nous résoudrons le problème. Mais toujours est-il qu'il faudra bien, Mesdames et Messieurs, trouver une solution pour que nos fonctionnaires de l'état civil ne soient pas trop à l'étroit. Vous êtes responsables aussi du confort de leurs conditions de travail.

Voilà ce que je voulais dire et je vous remercie de nous faire confiance. Nous trouverons certainement une solution pour que le caractère de cette bâtisse reste à peu près le même que celui que vous appréciez.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je crois, si vous me permettez, que le magistrat n'a rien compris à notre délibération. Je crois qu'il faut lui dire très clairement qu'il ne s'agit pas de sauvegarder l'intérêt d'une bâtisse. Je crois que le débat n'est pas celui-là et je trouve extrêmement fâcheux qu'on nous parle d'une gestion calamiteuse de l'Office de l'état civil ou d'une gestion triste d'un établissement public. Je crois que ce n'est pas la résolution qui est proposée, ce n'est le sens d'aucune des interventions qui ont été les nôtres et je crois que c'est même une unanimité assez claire qui se dessine.

Avant l'intervention du magistrat, j'avais préparé un amendement, parce qu'il me paraissait qu'il s'agissait d'être tout à fait au clair. Après l'intervention du magistrat, je crois que cet amendement n'est pas superfétatoire, mais il est absolument indispensable que le message de ce Conseil municipal soit compris par un Conseil administratif qui paraît sinon muet, à tout le moins sourd.

Aussi je vous propose de compléter l'invite de la résolution de la manière suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre d'autres options que la disparition du cercle d'UGS pour l'extension de ses services sis dans l'ancienne mairie des Eaux-Vives *et en conséquence à annuler le congé donné au titulaire actuel des locaux.*»

Je crois que c'est une précision qui, aux suites de l'exposé de M. Tornare, s'impose très impérativement.

M. Vincent Maitre (DC). Je suis très surpris par les propos de M. Tornare. Je pense que nous avons rencontré la même personne, M. Alain Morisod, mais appa-

remment il y a eu deux discours différents. En effet, à nous, il ne nous a jamais dit que la gestion était si calamiteuse que cela.

Il en convient aisément, ce lieu n'est pas le plus branché de Genève, où la jet-set va s'éclater, c'est clair... En revanche, des gens vont y manger tous les jours à midi, notamment des employés de la Ville. Cet établissement fonctionne tout à fait correctement et l'accuser maintenant de mauvaise gestion, c'est un tout petit peu fort de café, alors même qu'on ne s'en est jamais plaint avant. Voilà où je voulais en venir.

Pour répondre à M^{me} Olivier, sachez en tout cas que le Parti démocrate-chrétien se réjouit vraiment que le groupe socialiste aille avec la majorité de ce Conseil municipal. Pour terminer, les gens de cette ville seront très heureux d'apprendre que M. Tornare peut passer de bonnes soirées installé confortablement chez lui les soirs de séances du Conseil municipal... (*Exclamations et applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'ai bien entendu les arguments développés tout à l'heure en faveur d'une solution de remplacement. Le groupe socialiste aimerait aussi entendre le magistrat en charge de l'aménagement pour une raison bien simple. A l'ordre du jour, un peu plus loin, nous avons la résolution R-108 sur les PUS – avec lesquels nous sommes en parfait accord – qui essaie de montrer que, partout où c'est possible, il faut se doter d'instruments d'aménagement qui permettent de lutter contre la transformation de lieux publics en bureaux, de la même façon, il faut le rappeler, que la gauche a gagné avec la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), dans les années 1980, pour lutter contre la transformation de logements en bureaux.

Aujourd'hui, nous arrivons à la situation paradoxale où sont réclamés, à un niveau politique, des instruments qui permettent de lutter contre ce phénomène que nous avons tous relevé ici, gauche comme droite, à savoir que des arcades se ferment les unes après les autres et deviennent ce qu'on a appelé des arcades froides, plus du tout ouvertes sur la rue.

Nous aurions maintenant des instruments pour aménager et la possibilité d'avoir un débat qui réunit l'ensemble des intervenants, gauche comme droite, pour dire que nous devons maintenir des lieux ouverts au public. Or nous n'anticipons pas la mise en œuvre de ces instruments d'aménagement et nous ne luttons pas contre la transformation des arcades en bureaux.

Alors là, permettez-moi, en tant que représentante du groupe socialiste et en tant que femme de gauche, d'être particulièrement scandalisée, alors que ces ins-

truments-là ont été mis en place pour garantir une mixité sociale et une mixité des activités. Vraiment, autant je peux comprendre les besoins de locaux pour les employés de la Ville émis par le magistrat Tornare, autant je crois que nous avons la possibilité, comme collectivité, au vu des surfaces dont nous disposons en ville de Genève, de chercher des solutions de remplacement et de les trouver. Je suis sûre qu'il sera possible de concilier les besoins en locaux pour les employés et les employées de notre Ville et les impératifs d'offrir des lieux publics aux habitants.

Encore une fois, j'en appelle aussi au magistrat en charge de l'aménagement pour dire que, au fond, on doit pouvoir appliquer par anticipation les instruments qu'il rêve de mettre en place.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai oublié, Monsieur le président, de dire tout à l'heure que M. le maire ayant un rendez-vous urgent, M^{me} Salerno étant interviewée par des journalistes à propos de la Gérance immobilière municipale, ils m'ont demandé de faire part de la décision de la majorité du Conseil administratif. Vous voyez donc si je suis collégial...

Pour vous dire donc que je ne veux pas polémiquer avec M. Maître sur la bonne ou la mauvaise gestion. Je crois que le chiffre d'affaires du tenancier lui a peut-être appris qu'il n'avait pas forcément une gestion très remarquable. M. Morisod, pour sa part, est un grand musicien et il chante parfois des chansons qui sont modulables... Vous êtes d'accord?

Madame Valiquer Grecuccio, mon collègue Pagani me prie de répondre aussi au sujet des PUS. Vous le savez très bien, il ne doit pas y avoir de vitres opaques – je pense que ce sera respecté – mais nous ne pouvons pas nous prononcer sur le contenu. Je donne l'exemple de la Librairie Haldas, qui vient malheureusement de fermer au rond-point de Plainpalais: elle deviendra un restaurant et la Ville n'a pas la possibilité de se prononcer sur le contenu.

En revanche, conformément à l'esprit des PUS, ces lieux doivent être ouverts au public et nous devons conserver cette philosophie-là. Ce que nous pouvons donc vous garantir, c'est que ce lieu sera ouvert au public. Nous ne pouvons pas en dire plus pour l'instant.

M. Simon Brandt (R). Simplement, Monsieur Tornare, que je comprenne bien votre discours... Vous nous dites que le maire n'est pas là, la magistrate responsable non plus – apparemment elle répond à une interview... Etes-vous devenu maire deux mois à l'avance? Vous êtes en train de nous faire un discours général sur le Conseil administratif.

Nous n'entendons ni la magistrate qui a pris ces décisions, ni le magistrat responsable, M. Pagani, qui a beau être à côté de vous mais qui ne prend pas la parole, alors que M^{me} Valiquer Grecuccio le lui a demandé formellement. Il nous fait la semaine dernière une grande conférence de presse sur cette même problématique et là, apparemment, parce que le dossier le gêne un peu plus, il ne veut pas prendre la parole... C'est cela, la nouvelle politique au Conseil administratif? On ne prend la parole que lorsque cela nous arrange? Au niveau du courage politique, vous repasserez, Messieurs!

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux est accepté à l'unanimité.

Le président. L'appel nominal a été demandé pour le vote de la résolution R-107. Monsieur Hämmerli, êtes-vous suivi par quatre conseillers au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) C'est le cas.

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution amendée est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Ont voté oui (70):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Jacques Baud (UDC), M. Patrick Baud-Lavigne (S), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Christophe Buemi (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Roland Crot (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Gilles Garazi (Ve), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maitre (DC), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC),

M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M^{me} Linda de Coulon (L), M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M^{me} Anne Pictet (Ve), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Christian Zaugg (AGT).

Présidence:

M. Guy Dossan (R), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre d'autres options que la disparition du cercle d'UGS pour l'extension de ses services sis dans l'ancienne mairie des Eaux-Vives et en conséquence à annuler le congé donné au titulaire actuel des locaux.

5. Motion du 22 avril 2008 de M^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Jean Sanchez, Alpha Dramé, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe et Pierre Rumo: «Déplacement des activités portuaires: il est temps de faire des propositions» (M-790)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'inadéquation des activités portuaires sur le quai marchand de la rade de Genève avec la fréquentation du public et le tourisme;

¹ Annoncée, 4938. Motion d'ordre, 4953.

- le danger que représentent ces activités dès lors que le chantier demeure accessible au public;
- le souhait de permettre une meilleure accessibilité au lac et de diminuer le trafic occasionné par les convois déplaçant les bateaux;
- la volonté des professionnels de trouver une solution satisfaisante pour le déplacement de leurs activités;
- les différents projets et motions actuellement à l'étude devant la commission de l'aménagement et de l'environnement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- saisir les autorités cantonales pour trouver une solution pour le déplacement des activités portuaires, notamment en étudiant la possibilité d'un tel déplacement sur le site du Vengeron ou dans le cadre des travaux d'extension de la Société nautique de Genève;
- tenir le Conseil municipal informé de l'avancée des discussions et des différentes propositions étudiées.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Je vais être extrêmement rapide, parce qu'il ne s'agit pas ce soir de faire le débat en séance plénière, nous avons de nombreuses urgences. Nous souhaitons le renvoi immédiat de cette motion en commission de l'aménagement et de l'environnement, pour les raisons suivantes.

Il ne s'agit pas de déplacer l'ensemble des bateaux et de priver la rade de ses bateaux, il s'agit uniquement d'étudier la possibilité de déplacer certaines des activités portuaires qui, aujourd'hui, posent notamment des problèmes de sécurité lorsque les quais sont fréquentés par nos enfants et par les touristes en été.

Je ne peux concevoir qu'on nous dise qu'il est bucolique de voir une grue au milieu de la rade, ni qu'il est bucolique de voir des chantiers avec des pièces détachées de bateaux rouillés ou d'autres engins dans certains coins. Nous estimons qu'il est urgent de renvoyer cette motion en commission, puisque nous sommes actuellement en train d'étudier les projets de la rade déposés par le Conseil administratif, ainsi que des motions y relatives. Comme vous le savez, la plupart des membres de ce Conseil municipal ont une vision globale pour la rade.

Raison pour laquelle nous souhaitons également pouvoir étudier cette motion M-790.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais simplement ajouter un point important au fait que cette motion doit être traitée

Interpellation: fuites et rupture de collégialité au sein du Conseil administratif

très rapidement et qu'elle répond, comme je l'ai dit hier, à une attente des professionnels qui travaillent sur ces quais et entretiennent ces bateaux depuis de nombreuses années.

Ils sont prêts, sans aucune difficulté, ils nous l'ont répété, à aller à un autre endroit, qui pourrait être le Vengeron ou l'extension de la Nautique, si elle se fait. Ils nous l'ont répété, ils sont d'accord de quitter le quai marchand, qui doit être destiné à un autre usage que les activités portuaires, conformément à un aménagement global de la rade.

Je vous invite donc à renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont mis aux voix; ils sont acceptés par 48 oui contre 10 non (5 abstentions).

6. Interpellation du 22 avril 2008 de MM. Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt: «Le Conseil administratif ne doit pas être un institut de sondage» (I-174)¹.

M. Alexis Barbey (L). Cette interpellation a pour origine, comme je l'expliquais hier lors du débat sur l'urgence, une tendance qu'on retrouve un peu trop souvent dans la presse genevoise d'utiliser cette même presse pour exercer, au moyen de fuites, des pressions sur l'opinion publique et sur le travail des commissions avant que ce travail ne soit terminé.

Il est clair que les fuites ne sont pas l'apanage du Conseil administratif... (*Exclamations.*) Il y en a de toutes sources. Néanmoins, je parle des dernières en date, des fuites lors du travail de la commission du logement de la semaine dernière, mais je cite également les fuites qui ont été le propre de la négociation sur la rade par M. Pagani, et j'en oublie de la part de M. Tornare...

Ce recours à la presse est devenu extrêmement dommageable pour un discours sain à l'intérieur des commissions. Que voulez-vous que fassent les commissaires lorsque, comme à la commission des finances, ils sont soumis à un secret de fonction à la suite de rapports de la Cour des comptes par exemple et que, le lendemain de leur première délibération, ils lisent dans la presse la quasi-intégralité de leurs débats, qui sont commentés par un responsable de notre cité?

¹ Annoncée, 4938. Motion d'ordre, 4957.

Interpellation: fuites et rupture de collégialité au sein du Conseil administratif

C'est quelque chose qui est désagréable et nuisible à un discours sain et à un dialogue sain, et qui détourne les droits légitimes du Conseil municipal à discuter et à débattre, qui les détourne au profit de l'utilisation du plus grand nombre et de la presse, dont on sait qu'elle préfère en général parler à un responsable de l'exécutif qu'à un représentant du délibératif.

Voilà pour les faits. Les conséquences de ce comportement, c'est le risque de détournement du débat démocratique et l'exemple extrêmement mauvais qui donnera à chacun la licence d'aller consulter et de faire appel à la presse lorsque la tournure des débats à l'intérieur d'une commission ne lui plaira pas.

Nous demandons, à l'intérieur de cette interpellation, que le Conseil administratif prenne la mesure des conséquences de ce comportement, qu'il s'engage ou qu'il renouvelle son engagement à ne pas procéder à de telles diffusions de l'information, même si je sais très bien que le Conseil administratif unanime et le cœur sur la main me dira: «Mais nous n'avons jamais fait cela...»

Il est clair que je n'ai pas d'autres preuves que les articles de la presse et que les journalistes ne me donneront pas leurs sources. Mais pour savoir d'où viennent ces fuites, il suffit, en général, de savoir à qui profite le crime! Et lorsqu'on lit ces journaux, l'origine de ces fuites ne fait pas de doute...

Cette interpellation – et la droite par ma bouche – demande que le Conseil administratif s'engage à ne pas diffuser le contenu d'une négociation ou d'un débat interne à une commission au moins avant que les notes d'une séance n'aient été relues et approuvées par le magistrat et par les commissaires.

M. Simon Brandt (R). Dans la mesure où nous parlons de relations du Conseil administratif avec la presse, j'espère que l'interview de M^{me} Salerno s'est bien passée. Je constate qu'elle s'est terminée bien à propos, comme par hasard, dès la fin du débat qui ne l'arrangeait pas...

Ceci étant dit, je n'aurai pas grand-chose à ajouter aux propos de mon collègue Alexis Barbey, mais il est vrai que nous nous posons plusieurs questions non seulement quant aux relations du Conseil administratif avec la presse, mais également quant à sa collégialité. Quand on constate que deux magistrats socialistes – il y a un mois et demi sur l'Alhambra – et Rémy Pagan – deux fois en un mois sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou sur d'autres dossiers – violent la collégialité à cor et à cri et au vu et au su de tout le monde, je dois dire que je pensais que ces pratiques étaient réservées à l'ancien Conseil administratif, dont les membres, paraît-il, s'entendaient encore moins bien que vous...

Je constate aussi ce soir, et on l'a vu lors du débat sur le cercle d'UGS, que lorsqu'un magistrat a un problème avec un dossier, qu'il ne veut l'assumer ni

Interpellation: fuites et rupture de collégialité au sein du Conseil administratif

politiquement ni administrativement, ou simplement qu'il n'a pas envie d'avoir un débat politique sur un sujet qui l'embête ou sur lequel il sent qu'il va être en minorité, soit il sort, soit il ne prend pas la parole.

Quand les deux magistrats dont je parle là – et qui se seront reconnus – ont, la semaine dernière, parlé de ces mêmes sujets dans la presse, il y avait du monde... Evidemment, puisque, cette fois, c'est eux qui sortaient l'information et nous la présentaient d'une manière constructive, en disant, comme M. Pagani: «Moi, je vais sauver tous les rez-de-chaussée de la ville et on ne laissera plus des locaux administratifs s'y installer...» Par contre, quand il s'agit d'assumer une décision prise à la fois par les services de M^{me} Salerno sur le plan administratif et par ceux de M. Pagani pour l'aménagement, là il n'y a plus personne...

Or j'espère, Madame et Messieurs, que vous reviendrez à de meilleurs sentiments à notre égard, que vous nous considérerez à nouveau mieux que les journalistes, car cela fait également plusieurs fois, comme tout le monde dans cette salle, que j'apprends les choses par la presse et non pas tout simplement par mon travail en commission ou en plénière.

Madame et Messieurs les conseillers administratifs, je vous en avertis déjà: c'est facile maintenant de ne pas assumer ses actes, mais au moment des élections ça se paie... Et j'ose espérer que les Genevoises et les Genevois n'auront pas la mémoire courte et sauront, le moment venu, voir qui a du courage dans ce Conseil administratif et qui n'en a pas.

M. Patrice Mugny, maire. Monsieur Brandt, Monsieur Barbey, on parle de deux choses différentes: d'un côté les ruptures de collégialité, de l'autre les fuites. Les ruptures de collégialité, pour ma part, je les regrette. D'ailleurs, vous avez pu constater que je n'en ai pas fait. Il s'avère que d'autres ont décidé pour des raisons de conscience de le faire, cela leur appartient, nous sommes en démocratie. Ils l'ont en général annoncé au Conseil administratif au préalable. Cela fait partie des règles démocratiques, que l'on apprécie ces ruptures de collégialité ou non. Je les mets donc de côté.

Je passe aux fuites. Alors là, c'est un peu cocasse... Nous avons, ce matin au Conseil administratif, passé quasiment une heure à parler du fait que nous ne donnerions plus de documents en commission. Pourquoi? Parce que nous avons tous – et toute, puisqu'une femme est parmi nous – vécu à des degrés divers des fuites. Nous sortions à 6 heures et demie d'une commission et nous étions interpellés par un journaliste à 7 heures moins quart! Il nous disait: «Ah! dans cette commission, vous avez dit ceci ou cela...»

Nous avons découvert que des fonctionnaires cantonaux avaient des notes de séances de commission que nous n'avions pas encore, parce que nous ne voyons

pas les notes des séances avant le procès-verbal, contrairement à ce que vous disiez, Monsieur Barbey! Nous ne pouvons donc pas les transmettre; elles sont transmises par les membres des commissions. Au point que nous avons décidé que nous ne dirions plus certaines choses en commission et que nous allons écrire une lettre à tous les conseillers municipaux pour leur rappeler qu'ils ont prêté serment. Or, prêter serment, cela veut dire qu'on ne trahit pas.

M^{me} Figurek le sait. J'ai été dans sa commission à 6 heures et demie et j'ai donné une information. A 7 heures moins quart, Pascal Décaillet téléphonait! Elle l'a vécu *in vivo*. Voilà, vous imaginez bien que, la prochaine fois que M^{me} Figurek me posera une question à laquelle je devrai répondre clairement, j'aurai pour le moins une hésitation...

Vraiment, Monsieur Barbey et Monsieur Brandt, nous l'avons tous vécu à répétition reprises depuis une année. Vous voyez, c'est plutôt un problème de confiance dans les membres des différentes commissions que l'inverse et laissez-nous, au sein du Conseil administratif, régler entre nous nos propres ruptures de collégialité!

L'interpellation est close.

7. Projet d'arrêté du 22 avril 2008 de M^{me} Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Jacques Baud, Jacques Hämmerli et M^{me} Sarah Klopmann: «Maintien du parc Barton pour tous les citoyens et citoyennes de Genève» (PA-80)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Depuis des décennies, les associations d'habitants et les autorités de Genève se mobilisent pour rendre la vie en ville plus agréable, notamment en permettant à chacun de se promener ou de se reposer dans les parcs et au bord du lac.

Considérant:

- que l'option d'extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le site même du Centre William-Rappard avait été abandonnée au profit d'une délocalisation sur les terrains du Champ-du-Château et du Grand-Morillon;

¹ Annoncée, 4938. Motion d'ordre, 4950.

- que l'actuel projet d'extension de l'OMC pose d'importants problèmes d'insertion, d'usage et d'aménagement, notamment parce qu'il se situe en zone de verdure;
- que le caractère public du parc Barton serait mis en péril en cas de levée des servitudes d'usage entre le bâtiment actuel et le lac pour des raisons de «sécurité»;
- que l'extension de l'OMC sur le parc Barton augmenterait le nombre de places de parc, notamment en surface;
- que le respect dû au patrimoine ne saurait être réduit au détriment de la collectivité;
- que la décision du Conseil d'Etat du 23 janvier 2008 viole notamment les dispositions du legs Barton en supprimant la libre accessibilité des rives du lac en préconisant des constructions dans une zone de verdure;
- la motion M-656 du 29 novembre 2006 acceptée par le Conseil municipal le 23 avril 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif veille au respect des volontés de la légatrice et des intérêts de la population genevoise en maintenant le parc Barton en zone de verdure.

Art. 2. – Le préavis défavorable du Conseil administratif dans la législature précédente relatif à toutes constructions sur le site est confirmé.

Art. 3. – Les mesures de sécurité imposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne devront en aucun cas constituer une réduction de la jouissance du parc au public et de l'accès au lac garantis par les dispositions légales en vigueur.

Art. 4. – Le Conseil administratif est tenu de défendre auprès des autorités cantonales et fédérales le projet de transfert de l'OMC sur un autre terrain, notamment dans le secteur du Jardin des Nations ou du Grand-Morillon, tel que cela avait déjà été préconisé.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lorsqu'il s'est agi de discuter de l'extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), diverses propositions ont été faites à cette organisation pour qu'elle puisse se développer selon ses besoins, notamment le long du chemin Rigot, dans le parc des Nations, le Jardin des Nations ou le Grand-Morillon. Toutes ces propositions avaient l'avantage d'être proches du siège de l'OMC, mais

surtout de ne pas déborder sur le parc, de le préserver et d'en préserver l'accessibilité au public.

Or vous comprendrez non pas mon étonnement, mais ma consternation lorsque je lis – je ne sais pas si c'est une fuite, mais peu m'importe – un extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 23 janvier 2008. Je cite le point 6: «De mettre en œuvre les procédures et études destinées: a) au déclassement de la zone de verdure en zone à bâtir ordinaire; b) à la modification de la loi et du plan de protection des rives du lac.»

Je me dis que ce qui se joue aujourd'hui, plus que n'importe quoi d'autre, c'est la remise en cause de la validité des décisions de ce Conseil. C'est aussi le problème du respect dû à nos institutions politiques, à ceux qui ont été élus et aux citoyens de ce canton. Il suffirait qu'une organisation internationale, quelle qu'elle soit, décide de s'installer dans l'un de nos parcs pour légitimer ces constructions et le fait que l'on puisse déclasser des zones de verdure. Et, surtout, que l'on aille par-delà les décisions, les recommandations et les votes de notre Conseil municipal.

Je suis choquée par autant de désinvolture, mais plus encore par le manque de respect à l'égard des citoyens, qui sont les premiers intéressés par ce problème et qui, à répétées reprises, ont fait savoir qu'ils tenaient à ce site et à la préservation de la rade. Je ne vous rappellerai pas les divers votes sur le pont, sur la rade, et j'en passe...

A cet égard, j'aimerais remercier publiquement le Conseil municipal d'avoir voté à l'unanimité, le 23 avril 2007, la motion M-656 de l'Entente, et dont l'invite disait: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à collaborer activement avec la Confédération et le Conseil d'Etat dans le cadre de la recherche d'espaces susceptibles de pouvoir accueillir le futur nouveau siège mondial de l'Organisation mondiale du commerce, notamment sur le territoire de la Ville de Genève.»

Mais le plus intéressant, c'était le dernier considérant de la motion, à savoir «le départ de l'OMC de son emplacement actuel permettrait à la collectivité de récupérer des surfaces à destination du public, au bord du lac». Il semble que l'on ait passé outre aussi à cette motion, qui a été votée à l'unanimité par notre Conseil.

L'article 4 de notre projet d'arrêté PA-80 a plusieurs objectifs. Mais le principal est de rappeler à celui ou celle qui nous représentera à la table des discussions sur cet objet que nous entendons qu'il ou elle défende avec toute l'énergie que mérite notre travail les décisions du Conseil municipal, même si nous sommes parfaitement conscients, après ce que je viens de vous dire, que la marge de manœuvre est très mince et que le Conseil d'Etat a déjà passé outre à nos décisions.

Enfin, il n'est pas question, pour nous, de laisser la chaise vide. Nous pensons en effet qu'il est important de participer à ces négociations pour défendre Genève et défendre les intérêts de Genève. Mais il n'est pas question non plus de donner un blanc-seing au magistrat qui aura l'immense plaisir de participer à ces discussions. Nous entendons évidemment lui donner, en tout cas lui suggérer, une feuille de route, parce que nous avons un immense respect et une grande confiance. Mais notre confiance sera d'autant plus forte que nous saurons exactement ce qu'il va y faire.

Notre propos, dans l'article 4, est donc de suggérer une feuille de route, de dire ce que notre enceinte veut. Nous voulons que le magistrat ou la magistrate qui participera aux discussions sur l'agrandissement des locaux de l'OMC défende en priorité les intérêts de Genève et de ses citoyens. Il n'y a pas de chose plus importante, quoi qu'en pense M. Pascal Lamy.

Des propositions nous ont été faites et j'ai là un petit dossier, notamment pour le regroupement, où on nous explique que nous sommes en train de peindre le diable sur la muraille, que tout se passera très bien et que, de toute façon, on n'empiétera pas du tout sur la zone de verdure... On se demande pourquoi nous sommes montés au créneau, parce que tout se passe vraiment très bien et les propositions faites sont acceptables.

Vous connaissez tous l'immeuble de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui a été donné à l'OMC. Cette dernière est d'ailleurs la seule organisation internationale qui a bénéficié d'autant de privilèges: on lui a donné le siège! Cet immeuble, qui est important, abrite 800 fonctionnaires. Or l'OMC prétend, aujourd'hui, avoir besoin de 1500 fonctionnaires. Faites la différence et voyez la taille de l'immeuble qu'il faudra construire!

On va donc tout simplement doubler, et plus même, le nombre de personnes qui travaillent. Nous nous en réjouissons, nous sommes très contents qu'il y ait plus de gens qui travaillent et que des places de travail soient offertes aux Genevois et aux autres. Mais où va-t-on les mettre dans ce parc Barton? Où? On ne va pas empiéter sur la zone de verdure... Ah bon... Alors où?

Et ce n'est pas tout. Pour ces 1500 personnes qui viendront travailler, il est bien entendu qu'il y aura aussi des places de parking supplémentaires. Et alors là, pour les places de parking, c'est très clair dans le document que j'ai ici. Je dois vous le citer, parce qu'il est tout à fait représentatif. On parle donc de sécurisation du lieu. Je vous épargnerai les grilles, les barres, les barrières, tout ce dont on a besoin pour sécuriser cette OMC.

Mais là je lis, en page 10 de mon document: «Suppression des places de stationnement le long du bâtiment. Ces places pourraient éventuellement être compensées par de nouvelles places créées en emprise sur les espaces verts...» Ah bien, tiens! Et, pour moi, la noisette sur le gâteau, c'est la suite: «Ces mesures ont

fait l'objet d'un accord de principe avec l'OMC.» J'imagine bien qu'eux étaient d'accord, je n'ai pas l'ombre d'un doute...

Quant à l'attitude de ceux qui ont négocié tout cela, par-dessus les décisions que nous avons prises, j'ai beaucoup plus de doutes sur la légitimité de ces accords conclus. Voilà ce que nous voulons dire absolument à notre Conseil administratif, qui siègera dans ce groupe de travail: «De grâce, défendons-nous! Défendez-nous, puisqu'il semble que la Confédération, que l'Etat, que l'OMC ne tiennent pas compte des décisions prises ici!» Ils ne tiennent pas compte du fait que nous sommes attachés à nos zones de verdure et que nous ne voulons pas des parkings supplémentaires, ni des bâtiments hors gabarit sur la zone de verdure. Tout cela, nous n'en voulons pas!

Nous attendons donc de nos magistrats qu'ils nous défendent! Je dis «nous», non pas nous comme conseillers municipaux, mais nous comme citoyens, qui voulons garder un accès libre au public, à nous, à nos enfants, aux passants, aux touristes, nous qui voulons continuer à vivre normalement à Genève, sans avoir besoin de franchir des murs de sécurité.

Nous avons présenté ce projet d'arrêté PA-80, mais il ne nous semble pas suffisant. Aussi, comme nous devons quand même traiter du problème du parking, je vous ferai une proposition d'amendement à notre propre arrêté à propos des places de parking justement, dont nous ne voulons pas, ou en tout cas pas à cet endroit et pas de cette manière. D'autant plus que vous aurez tous reçu un plan, comme je l'ai reçu hier, qui vous permettra de constater que le parc des organisations internationales est plus que conséquent.

Nous ne sommes pas en train de leur proposer un petit immeuble au fin fond d'une impasse sans issue. Vous aurez vu, comme nous, l'espace dont ils disposent et à quel point ils pouvaient choisir. Et ce n'est pas très loin. On peut faire 200 m, même quand on travaille à l'OMC, me semble-t-il... Enfin, il semble que ce soit trop loin et qu'il faille à tout prix garder la vue sur le lac... Je comprends: si j'étais M. Lamy et si j'avais le bureau tout en haut de l'immeuble de l'OMC, j'aurais moi aussi envie de garder la vue sur le lac! Bien entendu! Sauf qu'on ne peut pas tout avoir et, en tout cas, on ne peut pas tout avoir en transgressant les décisions du peuple genevois.

Pour cette raison, je vous propose un amendement visant à ajouter un article 3 nouveau:

Projet d'amendement

«Art. 3 (nouveau). – Aucune place de parking supplémentaire ne sera créée sur le périmètre du parc Barton, l'article 24 alinéa 2 de la loi d'application de la

loi fédérale sur l'aménagement du territoire relatif aux zones de verdure décrétant que «les constructions et installations sont interdites», dont font partie les places de parcage et leur accès en vertu de l'article 1, alinéa 1, lettre e) de la loi sur les constructions et installations diverses.»

Il s'agit tout simplement de faire référence à l'impossibilité de créer de nouvelles places de parking sur une zone de verdure. Je reprendrai probablement la parole tout à l'heure, au moment des débats, et je vous invite bien évidemment à voter ce projet d'arrêté.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en entrant dans cette salle après le dépôt de ce projet d'arrêté, d'aucuns ont cru spirituel de dire que les extrêmes se rejoignent. D'abord, je réfute, et je l'ai déjà fait, ce qualificatif «extrême»; je dirai simplement que les vraies valeurs n'ont pas de couleur politique. Pour nous, à l'Union démocratique du centre, nous sommes attachés à la défense de notre patrimoine et au respect des legs faits par la population à la collectivité.

Il s'agit en l'occurrence du parc Barton. Je sais très bien que d'aucuns voudront nous entraîner dans une controverse sur les organisations internationales, mais nous sommes trop anciens dans la politique pour nous laisser piéger par ce genre d'arguties.

Une voix. Bravo!

M. Jacques Hämmerli. Je rappellerai simplement à cette honorable assemblée que le parc Barton a été légué en 1935 par M^{me} veuve David Barton, qui – Monsieur le président, cela vous intéresse au premier chef – avait déjà légué à la mort de son mari, en 1905, le Victoria Hall à la Ville de Genève.

Pourquoi M^{me} Barton a-t-elle légué le parc à la Confédération en 1935? Elle l'a légué, en 1935, à la Confédération parce qu'elle refusait de le vendre à la Société des Nations (SDN), propriétaire de la Perle du Lac, qui en avait besoin pour construire son siège, qui le fut en définitive dans le parc de l'Ariana. Je reviendrai, s'il le faut, au cours du débat, pour vous expliquer toutes les controverses à propos du parc de l'Ariana.

Il est intéressant quand même de souligner que M^{me} Barton était l'épouse de David Barton, la fille de M. Robert Peel, qui était le prédécesseur de son mari comme consul général de Grande-Bretagne en Suisse et, plus intéressant, la petite-fille de Robert Peel, premier «premier ministre» de Sa Gracieuse Majesté

la reine Victoria. Cela pour les points d'histoire et pour démontrer que M^{me} Barton savait très bien ce qu'elle faisait en refusant de vendre à la SDN, devenue ensuite l'Organisation des Nations Unies (ONU), que le général de Gaulle qualifiait de «machin»...

Le Conseil municipal, comme la préopinante l'a rappelé, le 23 avril 2007, a voté à l'unanimité, m'a-t-on dit, la motion M-656 de l'Entente, et il est intéressant de rappeler le nom des motionnaires; ainsi on leur rend hommage... Je cite, Mesdames apprécieront, MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey et, ensuite, M^{mes} Nathalie Fontanet et Alexandra Rys. Pardon, Mesdames, mais c'est libellé ainsi...

Je cite cette motion M-656: «considérant que, actuellement à l'étroit dans le Centre William-Rappard, cette organisation internationale a récemment déclaré chercher un nouvel espace sur territoire genevois pour y construire un nouveau siège mondial» – un nouveau siège mondial – «sur un site unique; que le départ de l'OMC» – le départ de l'OMC – «de son emplacement actuel permettrait à la collectivité de récupérer des surfaces à destination du public, au bord du lac, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à collaborer (...) dans le cadre de la recherche d'espaces susceptibles de pouvoir accueillir le futur nouveau siège mondial de l'Organisation mondiale du commerce, notamment sur le territoire de la Ville de Genève».

Comme Napoléon disait, «un petit dessin vaut mieux qu'une longue explication», aussi ai-je pris la peine de distribuer, hier soir, dans les différents groupes, une carte. Vous verrez que les terrains dévolus à la Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI) sont de loin d'une très grande importance, comparativement aux relatives petites parcelles du parc Barton.

Par conséquent, aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi le Conseil administratif refuserait ce projet d'arrêté. Il devrait même s'en réjouir, puisqu'il va dans le sens du renforcement de sa position à l'égard tant du Conseil d'Etat que du Conseil fédéral.

En votant oui, vous respecterez la volonté de M^{me} Barton, vous maintiendrez le patrimoine en mains genevoises et vous ferez, ainsi que le disait un parti aujourd'hui disparu, que les Genevois resteront princes dans leur cité et que leur population pourra jouir du parc.

Pour y avoir été souvent avec mes enfants, en partant du parc Mon-Repos, du parc de la Perle du Lac, du parc Barton, vous arrivez au Jardin botanique. Demain, sous prétexte de l'évolution de la situation, du changement de société, les mesures sécuritaires qui seront prises pour cette organisation, en définitive, priveront le peuple genevois et ses hôtes de la jouissance de ce parc. Et c'est ainsi, Mesdames et Messieurs, qu'en lâcheté et en petit abandon, progressivement, les Genevois sont éjectés des endroits qui leur ont été dévolus.

Deux mots sur le parc de l'Ariana, où se trouve actuellement l'ONU. Il n'y a pas si longtemps, on pouvait encore s'y promener comme on voulait. Aujourd'hui, ce n'est plus possible, il faut montrer patte blanche, c'est comme si on entrait à Fort Knox... Eh bien cela, l'Union démocratique du centre, qui est soucieuse du bien-être de la population et du peuple suisses, n'en veut pas, d'autant que l'OMC a des projets ailleurs.

Tout cela fait qu'on n'ose pas vous dire que c'est une affaire de gros sous, une affaire de coûts, et qu'on aimerait réaliser un bricolage, tel qu'il a été fait pour le Palais des Nations. Quand vous le regardez actuellement, le bâtiment de verre en lui-même à l'arrière est beau, mais il n'a rien à faire avec la construction des années 1930.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter ce projet d'arrêté PA-80 et ainsi vous ferez une bonne action et vous renforcerez votre Conseil administratif. Il sera pris un peu plus au sérieux, tant par le gouvernement cantonal que par le Conseil fédéral. Je vous remercie de votre aimable attention. (*Applaudissements.*)

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste, bien sûr, partage la préoccupation émise par les auteurs de ce projet d'arrêté sur l'importance de maintenir un parc public au bord du lac, sur l'importance de préserver les rives du lac. Vous savez que nous sommes très attachés au périmètre de protection des rives du lac, parce qu'il permet de comprendre l'importance de l'ensemble de la rade en tant que valeur patrimoniale. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire hier.

Mais cette préoccupation, nous la partageons en fait depuis bien longtemps. En effet, aujourd'hui, on a l'impression de découvrir le projet d'extension de l'OMC; or nous aimerions relever que notre collègue Jean-Louis Fazio avait déposé une interpellation auprès du Conseil administratif, avec Catherine Hämmerli-Lang, radicale, qui ne fait plus partie de ce Conseil municipal, par rapport aux problèmes de l'extension de l'OMC relevés aujourd'hui.

M. Fazio le rappelait au groupe, il avait même, pour porter ces problèmes, sollicité un entretien auprès du magistrat d'alors en charge de l'aménagement, le magistrat Ferrazino, et avait été reçu à ce titre accompagné de M. de Dardel. Si je me permets de le souligner, c'est pour rappeler que le groupe socialiste était tout à fait conscient des problèmes qui pourraient se poser dans les projets d'extension et a essayé de les anticiper.

Vous vous en souvenez – j’aurai l’occasion d’y revenir tout à l’heure – nous avons défendu, comme d’autres dans cette enceinte, ce magnifique projet qu’est le Jardin des Nations. Or il faut reconnaître qu’à cette interpellation il n’y a pas eu de réponse du Conseil administratif précédent, pas eu de réponse satisfaisante, à l’exception d’ailleurs de l’engagement de Manuel Tornare, qui a permis le déplacement de la Crèche du Lac sur le périmètre de Sécheron. C’est au fond la seule action concrète prise pour répondre aux préoccupations émises notamment par mon collègue Jean-Louis Fazio, lui-même membre du comité de cette crèche.

Si je me permets ce rappel, c’est que notre Conseil municipal, peut-être pas assez à l’écoute de l’interpellation, et le Conseil administratif d’alors, peut-être pas assez attentif aux problèmes d’aménagement qui se poseraient, ont loupé plus d’un virage. Or, dans l’intervalle, le dossier a avancé, avec un accord supposé de la Ville, puisque les magistrats concernés ne se sont pas prononcés, en tout cas pas par rapport aux propositions qui, peu à peu, ont été émises.

Très clairement, nous sommes d’avis, nous groupe socialiste, qu’il ne saurait être question de pratiquer la politique de la chaise vide. D’ailleurs, j’ai entendu tout à l’heure la préopinante M^{me} Wenger dire de même et que nous devons donner une tonalité à ces négociations.

En préambule, évidemment, le groupe socialiste ne peut que regretter que les projets d’extension ne se déroulent pas sur le Jardin des Nations tel qu’il avait été prévu, puisque nous avons adopté un plan directeur de quartier. A l’époque, la Ville n’a pas exprimé autre chose que sa volonté de conserver le siège de l’OMC.

Je me souviens avoir défendu en plénière la possibilité importante de mettre en œuvre ce Jardin des Nations, ne serait-ce que parce que l’édification de tours à cet endroit aurait également permis d’accueillir les organisations non gouvernementales. Elles cherchent de la place, mais elles disposent de peu de moyens financiers pour en trouver.

Alors, aujourd’hui, on se trouve avec ce projet qui a évolué et, très clairement, le groupe socialiste veut marquer son soutien aux organisations internationales. Il ne saurait y avoir aucune ambiguïté à cet égard. En revanche, nous avons décidé de nous appuyer sur le projet d’arrêté PA-80 pour, à notre tour, proposer des amendements pour permettre à ce projet d’extension de l’OMC d’évoluer vers la qualité que nous recherchons toutes et tous. Il s’agit aussi de concilier la préservation d’un parc public et des rives du lac avec la volonté de proposer un projet.

Ainsi, le groupe socialiste déposera les amendements suivants. Nous gardons l’article premier tel quel. Il s’agit d’affirmer la problématique de la zone de verdure et vous savez qu’il est tout à fait possible en zone de verdure d’obtenir la possibilité de construire quand il s’agit de bâtiments adjacents, d’extensions dans

un périmètre existant. Selon nous, cet article premier peut se conjuguer avec un article 2 que nous modifions complètement, selon l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Art. 2. – Le Conseil administratif propose l'étude d'une variante de construction en front de rue et négocie une baisse du nombre de places de parc.»

Pourquoi en front de rue? Parce qu'il y a l'exemple de la grande salle de conférences située au front de rue. Nous pensons que l'impact sur le territoire serait de ce fait-là moins important et qu'il est tout à fait possible, grâce à un concours de qualité, de marier cette extension sur la zone de verdure, comme je viens de le dire, mais en front de rue, comme c'est déjà le cas, puisqu'une partie du périmètre est déjà construite.

Négocier une baisse du nombre de places de parc... Nous savons que des organisations internationales ont adopté un plan mobilité qui concerne l'ensemble des secteurs des organisations internationales et nous pensons que le nombre de places de parc peut être revu à la baisse. Mais nous n'indiquons aucun chiffre, parce que nous ne les avons pas. Or l'évolution de ce dossier, conformément aux volontés des organisations internationales, peut aller dans ce sens tout à fait naturellement.

L'article 3 reste inchangé, puisqu'il s'agit de montrer que l'accès au lac reste garanti, comme dans le projet que l'on a vu circuler. On comprend qu'en fait le périmètre de protection ne s'étendra pas, dirais-je, jusqu'à l'extrême limite des bords du lac. On peut donc tout à fait rappeler, par la volonté du Conseil administratif, que nous serons attentifs et que le projet ne subira pas de changements dans le cours de son évolution.

Quant à l'article 4, nous proposons tout simplement de le supprimer. C'est l'objet de notre deuxième amendement:

Projet d'amendement

Suppression de l'article 4.

On ne peut pas envisager une variante en front de rue et concilier d'une certaine manière les impératifs de protection du patrimoine et les impératifs de l'organisation internationale, et dire en même temps qu'on va défendre le projet de transfert de l'OMC, parce que ces articles sont au fond contradictoires.

Nous proposons donc de supprimer l'article 4, étant entendu, encore une fois, que nous avons loupé l'occasion quand nous avons parlé du plan directeur du Jar-

din des Nations et quand nous avons accepté cette fameuse motion M-656. Il faut relever que nous n'avons pas été contraignants et, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre camarade Jean-Louis Fazio s'était retrouvé bien seul pour défendre ce projet face au Conseil administratif précédent.

En conséquence, le groupe socialiste propose ces amendements et insiste sur le fait que le Conseil administratif doit défendre ces options de qualité et de préservation du patrimoine. Nous lui faisons confiance pour les défendre dans l'intérêt de l'ensemble des habitantes et des habitants de notre ville.

Je pourrais encore ajouter qu'il y a lieu aussi de prendre contact, dans ce groupe de travail, avec les organisations de protection du patrimoine, qui, il y a déjà trois ans, avaient, elles aussi, écrit au Conseil d'Etat pour faire valoir leur opinion et pour essayer de faire évoluer le projet. Je pense que nombre de compétences se sont manifestées il y a déjà plus de trois ans et elles méritent d'être réutilisées. Nous espérons donc que ces différents groupes seront, eux aussi, associés à l'élaboration d'un projet de qualité.

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). La proposition qui nous est faite est assez illustrative de la tension, d'une part, entre une Genève qui se veut internationale, prête à accueillir un certain nombre d'organisations, avec les contraintes que cela suppose, et, d'autre part, une Genève très locale, qui a besoin de ses parcs et dont les habitants sont parfois un peu contraints de faire des kilomètres avant de trouver un espace de verdure. C'est ma première remarque.

La seconde remarque, et on en a déjà parlé, est aussi illustrative de ces tensions qui vont perdurer, en tout cas jusqu'à la nouvelle Constitution, entre la Ville de Genève et le Canton, avec, il faut le reconnaître, des compétences de la Ville extrêmement limitées – celle-ci étant en bout de queue – surtout quand on parle d'une Genève internationale dont le principal interlocuteur est la Confédération suisse.

Nous parlons donc d'une Genève internationale qui accueille nombre d'organisations et nombre de fonctionnaires. Je dois dire que j'ai apprécié le fait que, pour l'instant, nous n'avons pas parlé de l'OMC en tant que telle. Je crois que nous ne devons pas nous tromper de débat et, en même temps, nous devons être très conscients que cette OMC signifie pour l'instant, on l'a dit, 810 personnes. Cela risque de passer à 1200 personnes, et non pas à 1500... Ce n'est pas tout à fait le double.

Cela signifie des fonctionnaires en plus et, grâce à la présence de cette organisation, des missions supplémentaires installées à Genève et, évidemment, beaucoup plus de personnel diplomatique et de personnel international. Avec ce que cela apporte en termes de renommée pour la Genève internationale, de retombées financières – ne les sous-estimons pas! – et, quelque part, de confortation du rôle de Genève comme endroit de dialogue, parfois dans la totale discrétion. Il faut le relever, même lorsque nous parlons de l'OMC.

Nous devons considérer un autre élément. Nous avons suffisamment parlé des projets d'extension de cette OMC, mais il y a aussi les menaces plus ou moins voilées de quitter Genève, et les problèmes de sécurité. Ces problèmes de sécurité ont été bien réels, certaines structures des Nations Unies en ont subi les conséquences.

On n'a pas besoin d'être en Irak pour savoir qu'on peut effectivement rencontrer des problèmes ailleurs, même si je persiste à penser que Genève ne sera pas forcément la première ville visée par des attentats terroristes. Je l'assume peut-être en tout angélisme, mais je continue de prétendre qu'on a pour l'instant besoin d'une Genève telle qu'elle est.

C'est l'autre aspect, mais, ceci étant, que l'OMC, qui est tout de même le siège du commerce international, ait des craintes pour sa sécurité, par rapport à la politique qu'elle mène et à ses conséquences, est à mon avis légitime. Maintenant, il faudra évidemment voir ce que cela implique en termes de modalités pratiques.

Maintenant, la tension avec la Genève locale, qui a évidemment besoin de ce parc. La Genève locale a de magnifiques parcs bien entretenus, qui permettent à une population diverse – et non seulement genevoise au sens strict du terme, mais au sens de sa diversité – de se promener, de jouir de ses bords de lac. Je pense en particulier aux habitants et habitantes de certains quartiers extrêmement densifiés, qui apprécient de pouvoir se retrouver, en quelques pas, en train de se promener à un endroit équipé de jeux, notamment.

Nous avons également la contrainte d'un nombre de terrains malgré tout limité. Je remercie M. Hämmerli de nous avoir donné cette carte qui, effectivement, remet en perspective le nombre de terrains dont dispose la FIPOI et d'autres structures en rapport avec cette Genève internationale. Mais nous n'oublions pas que d'autres organisations peuvent être intéressées, puisque des missions continuent d'arriver. C'est toujours une pesée d'intérêts.

Ce projet d'arrêté PA-80 constitue, pour le groupe des Verts, un signal politique. Il ne s'agit en aucun cas de donner des instructions incantatoires au niveau du Conseil administratif, mais plutôt de représenter ce que les Verts et l'ensemble

des groupes pensent de cette situation. Vous avez effectivement la responsabilité de représenter dignement le point de vue de ce Conseil municipal, tout en ayant en tête que notre capacité de représentation est limitée.

Je pense qu'un autre point important est cette participation de la Ville de Genève, qui n'est pas des moindres et à laquelle je continue de croire, parce qu'elle est extrêmement importante. Ne pratiquons donc pas la politique de la chaise vide, d'autres l'ont dit avant moi. A mon avis, il s'agit surtout de penser en termes d'anticipation.

Encore une fois, ce qui se passe avec l'OMC est peut-être assez prophétique de ce qui peut arriver avec d'autres organisations, avec, à un moment donné, des éléments de chantage ou de rapports de force par rapport à d'autres villes internationales. Les signaux qui nous sont adressés dans toute cette affaire veulent nous dire de nous rapprocher du Canton et d'essayer d'anticiper de telles situations, d'imaginer ce qui peut encore se produire à l'avenir et quel type de terrain nous pourrions proposer.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts soutiendra évidemment ce projet d'arrêté. Nous accepterons les amendements socialistes, qui vont dans le sens d'un des amendements que je me proposais de déposer, s'agissant du dernier article. En effet, je voyais mal le confinement à seulement deux zones de cette OMC.

Je dirai en souriant, et avec beaucoup de bienveillance, à M^{me} Salika Wenger que je me réjouis de son souci de limiter les places de parc. Cette même enceinte l'avait entendue défendre avec beaucoup de véhémence la liberté que confère la voiture... Evidemment, l'une des conséquences d'une voiture en ville de Genève, c'est quand même des places de parc... Mais, ceci dit, il est évident que le groupe des Verts soutiendra avec plaisir les amendements allant dans le sens de la restriction des places de parc.

Je me permets de rappeler à ce propos un dernier point. J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, Serono a réussi à proposer 0,27 place de parc par employé. Alors, ce qu'il est possible de proposer pour un employé d'une entreprise privée aussi prestigieuse que Merck Serono, on peut imaginer pouvoir en discuter avec une institution qui, sans être totalement onusienne, vient néanmoins d'adhérer au projet Genève-Lac-Nations et qui, de manière générale, se soumettra au principe de «verdir» les Nations Unies.

Il s'agit de l'un des éléments sur lesquels le Conseil administratif pourra tabler. La question de l'environnement est maintenant au cœur des débats, non seulement au niveau des Nations Unies, mais un peu partout dans le monde. Je pense que la Ville de Genève, où ce débat est en train de se développer également, pourra faire valoir cet argument. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Tout à l'heure, on a discuté bureaux contre bistros et, maintenant, on parle de gazon contre protection. Certes, allons-y! Je suis tout d'abord étonné, dans le cadre de la défense de ce projet d'arrêté, de la position des différents groupes. Je suis en particulier surpris qu'un parti concurrent, mais néanmoins de notre bord, accepte un tel arrêté, alors qu'il se pose habituellement en grand défenseur de la sécurité et du bien-être des gens et du droit des gens de vivre en toute tranquillité aux endroits où ils sont. Ce droit-là, apparemment, ne serait pas valable pour les fonctionnaires internationaux: ils n'auraient pas le droit, à l'intérieur de l'OMC, de vivre et de travailler en sécurité...

L'OMC est, par essence même, la cible potentielle de tous les extrémismes des pays en voie de développement. (*Exclamations.*) Le rôle de l'OMC est de donner des directives allant dans le sens d'une globalisation mondiale, globalisation dont il faut bien admettre qu'elle est un processus en cours d'élaboration, qui ne déploie pas que des effets positifs à l'heure actuelle, en particulier à l'égard des pays en voie de développement.

Par conséquent, puisque cette organisation et ses fonctionnaires sont potentiellement la cible de ces extrémismes – je vous rappelle tout de même quelques antécédents extrêmement dommageables, depuis 2001, qui ont entraîné des terribles conséquences pour certains travailleurs – l'OMC, à notre sens, devrait pouvoir aboutir dans son projet de protection et continuer à exercer son activité à Genève de la manière la plus paisible qui soit.

L'autre élément que nous aimerions amener est lié à cet aspect. On dit que le coût de cette nouvelle protection pour les Genevois serait dramatique. Mais qui a vu le projet? Avez-vous vu le projet? Avez-vous vu des maquettes qui vous permettent de déterminer l'emprise réelle de ces mesures de protection? Avez-vous vu où elles auraient lieu? Du côté de la rue de Lausanne ou du côté du lac? Non, personne n'est en mesure de le dire à l'heure actuelle! Les projets ne sont pas aboutis et, en tout cas, sur les bancs que je représente, personne n'a vu autre chose que des plans extrêmement sommaires, qui ne permettent absolument pas de se rendre compte des conséquences de ces travaux.

Par conséquent, il est un peu tôt pour les condamner et, de toute façon, comme l'a dit M^{me} Contat Hickel, nous n'avons pas le pouvoir de le faire. Nous exprimons donc ici des prises de position *pro forma*, pour défendre nos idées, mais c'est une votation de plus au sein de ce Conseil municipal qui est une votation sans conséquences. C'est pourquoi on peut se lâcher et exposer nos convictions les plus profondes avec la plus grande liberté.

Si nous n'avons pas vu ce projet, nous savons en revanche ce que signifierait pour Genève le départ de l'OMC. Des villes comme Munich, Bonn, et d'autres encore à travers le monde, n'ont qu'une envie: récupérer des organisations internationales qui siègent chez nous. La concurrence de ces villes est extrêmement

féroce. Nous savons que si Genève a été capable de récupérer certaines grandes manifestations pour Palexpo, les efforts à faire pour attirer une de ces expositions sont beaucoup plus grands que les efforts nécessaires pour la conserver.

Si l'OMC devait quitter Genève, Mesdames et Messieurs, elle serait la première parmi de nombreuses organisations à le faire. L'avantage majeur de Genève, en termes concurrentiels, pour attirer les organisations internationales, c'est la présence même de ces organisations internationales, c'est la densité de fonctionnaires internationaux, c'est la somme de connaissances sur le sujet.

C'est exactement le même processus pour la gestion de fortune. C'est parce que Genève compte énormément d'établissements de gestion de fortune que toutes les banques ont envie de s'implanter dans notre ville pour faire de la gestion de fortune. Il y a des compétences, des possibilités d'échanger des idées, et des instruments sont à la disposition de ces entreprises. Pour l'OMC, pour les organisations internationales, c'est la même chose, et le départ d'une seule d'entre elles serait extrêmement dommageable pour Genève.

Or, Mesdames et Messieurs, je refuse de croire que les Genevois seraient des enfants gâtés qui ne supporteraient pas qu'on diminue de quelques mètres carrés leurs possibilités de se promener dans un parc où ils ne vont d'ailleurs pratiquement jamais. Pour avoir habité le quartier pendant dix ans, je peux vous dire que les gens ne marchent pas jusqu'au parc Barton, ils s'arrêtent avant. Vous pouvez très bien constater la fréquentation: à l'endroit du petit port qui délimite le parc Barton, les gens font demi-tour et reviennent, et il n'y a plus personne...

Je refuse de croire en conséquence que les Genevois seraient suffisamment des enfants gâtés pour prendre le risque de mettre en péril la vitrine que représentent les organisations internationales, la visibilité et la crédibilité au niveau mondial qu'elles donnent à leur ville. Je refuse de croire que Genève renoncerait, pour quelques mètres carrés de gazon, à garder ces organisations internationales chez elle.

En tout cas, pour les libéraux, une chose est claire: nous refuserons absolument le principe du projet d'arrêté qui nous est soumis. En revanche, nous ne connaissons pas exactement l'exposé des amendements socialistes, qui a été extrêmement succinct pour l'instant, et le groupe libéral n'en a pas mesuré la portée. Nous réservons donc notre vote jusqu'à une nouvelle lecture de ces amendements. Mais, en tous les cas, nous voudrions répéter ici notre confiance et notre gratitude envers les organisations internationales, qui ont fait de Genève ce qu'elle est aujourd'hui, grâce à cette visibilité et à cette crédibilité dont je vous ai parlé.

Je crois que le rôle de la Genève de négociations, de la Genève ville de paix, de la Genève neutre ne serait pas possible si une seule de ces organisations la quittait, a fortiori si plusieurs devaient suivre ce premier mouvement. Nous tenons donc à répéter ici notre soutien inconditionnel à la Genève internationale.

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Jacques Baud (UDC). D'après ce que vient de dire mon collègue libéral, on nous propose Champ-Dollon sur rade... *(Rires.)* Parce que ça s'annonce... La sécurité, ça ne se discute pas, c'est clair, et contre les terroristes et autres salopards qui pourrissent un peu notre ville, petit à petit, il est vrai qu'on va arriver à des murs de 2, 3, 4 m pour protéger nos institutions internationales. C'est malheureux, c'est triste, mais on en est là...

Alors, je suis un peu navré, mais je dois le dire, l'OMC, il faut lui trouver une autre bâtisse, mais pas en bordure de rade. Ce n'est pas possible! Je pense à tous ces parcs extraordinaires légués par des personnes merveilleuses, avec – condition du legs – qu'ils soient à la disposition du peuple de Genève. Partant, tous les parcs, quels qu'ils soient, sont de plein droit propriété du peuple de Genève. Ils doivent être mis à sa disposition.

Or, là, de plus en plus, la sécurité prend le pas sur les pelouses, comme dit M. le conseiller municipal, et j'en suis navré. Mais cela ne peut plus durer, cela prend des proportions ahurissantes. M. Hämmerli nous a proposé un plan avec des espaces possibles où on pourrait construire une bâtisse qui serait à la mesure de l'OMC, parce que la bâtisse actuelle ne l'est pas, c'est clair, elle est trop petite.

Nous le savons, il va falloir agrandir. Ils ont des problèmes de place et, en plus, de sécurité, parce qu'un bateau peut arriver depuis le lac et lâcher des missiles Stinger sur la bâtisse... C'est très facile, je peux vous le dire! Je vous le fais demain matin... *(Remarque et rires.)* Il suffit que j'en aie un, depuis un bateau à rames. La sécurité ne peut donc pas être assurée d'une façon simple, cela devient extrêmement complexe. Il faut y réfléchir et il faut que l'Etat regarde ce que l'on peut faire sur le peu de place disponible et ce que l'on peut proposer à l'OMC.

Mais il faut arrêter de démolir notre rade, de démolir notre pays pour des histoires de pognon, parce que, quelque part, il s'agit d'histoires de pognon, vous l'avez dit, Monsieur le conseiller municipal. Non! Genève, c'est Genève, c'est une ville extraordinaire, je l'aime et je veux qu'elle garde, pour sa population, pour sa population future, pour nos enfants et nos petits-enfants, quelque chose de merveilleux: sa rade et ses parcs!

M. Simon Brandt (R). Monsieur le président, voulez-vous que je termine pour 19 h?

Le président. Je vous ai passé la parole parce que je sais qu'en général vous ne parlez pas dix minutes... *(Exclamations.)*

M. Simon Brandt. Merci de cette confiance! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical aura une position encore plus claire pour vous dire qu'il n'entrera en matière ni sur le projet d'arrêté PA-80 ni sur les amendements socialistes.

En effet, si certains peuvent dire que l'enfer est pavé de bonnes intentions, la seule chose dont nous sommes sûrs, c'est que, avec un projet d'arrêté de ce type, on transforme une ville internationale en une ville de province, en un chef-lieu de comté, en une vague entité administrative au fin fond d'une vallée...

Car, Mesdames et Messieurs, dire que pour quelques mètres carrés d'un espace public on devrait, comme l'a dit M. Barbey, commencer à pinailler et à porter préjudice au maintien de l'OMC à Genève, non seulement c'est prendre les Genevoises et les Genevois pour des imbéciles, mais c'est également, comme nous l'avons dit hier lors du débat sur l'urgence, un simple cache-sexe.

Je m'explique. On nous vend ici le maintien d'un parc alors qu'on entend au fur et à mesure des discours – même si M^{me} Contat Hickel a très bien dit qu'on ne devrait pas mélanger – que le fond du problème des auteurs de ce projet d'arrêté n'est pas tant le parc public que l'OMC, ce représentant du libéralisme, qui leur reste en travers de la gorge!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mais ce n'est pas vrai!

M. Simon Brandt. Monsieur Hämmerli, laissez-moi parler, le respect, ça va dans les deux sens, comme vous le dites si souvent! Merci d'avance.

A ce propos, je me permettrai de m'étonner de la position de l'Union démocratique du centre sur ce dossier. J'ai entendu M. Hämmerli nous dire à plusieurs reprises que les compétences en matière de Genève internationale ne relevaient pas de la commune. Or je vois que, pour mettre les bâtons dans les roues de la Genève internationale, de la liberté économique et de la prospérité de la Ville, l'Union démocratique du centre est prête à s'arroger quantité de compétences. Ce qui m'étonne quand je vois les positions fédérales et cantonales de ce parti...

Néanmoins, comme l'a dit quelqu'un d'autre, les extrêmes se rejoignent parfois. C'est vrai que, dans un cercle, le côté gauche et le côté droit peuvent finir par se rentrer dedans... Même si, au final, les propositions qu'ils font ensemble peuvent paraître étranges. Car, que nous dit-on ici? Que l'OMC va manger le parc entier, que l'OMC, ce sont des grands méchants qui empêchent les Genevois d'accéder aux rives...

Et je m'étonne aussi de voir des partis donner la leçon à leur magistrat. Quelle est la magistrature en charge de ce dossier depuis une dizaine de jours? C'est

M^{me} Salerno, à la suite de la fameuse sortie médiatique de M. Pagani, qui a dit publiquement: «Pour moi, c'est scandaleux, je suis un responsable de l'aménagement et, si on me laisse ce dossier, je vais tout foutre en l'air parce que je n'aime pas l'OMC...» Je fais là l'exégèse de ses propos...

Je me réjouis de voir que le Conseil administratif l'a dessaisi de ce dossier et l'a confié à M^{me} Salerno. Et, Madame Salerno, autant je serai critique tout à l'heure comme j'ai été critique précédemment sur la gestion de certains de vos dossiers, autant je n'ai pas l'ombre d'un doute que vous gèrerez ce dossier correctement et que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir. Vous ferez la pesée d'intérêts et vous respecterez à la fois la demande de l'OMC pour rester à Genève et les volontés des Genevoises et des Genevois pour accéder à leurs parcs publics.

J'ai en effet pleine confiance dans le Conseil administratif pour savoir, dans la négociation, quelle sera la limite – jusqu'ici... – et que nous pourrons exiger de l'OMC de faire un effort. Mais, attention, il y a peut-être une ligne rouge que nous ne connaissons pas maintenant, que nous connaissons peut-être tout à l'heure. J'espère d'ailleurs que nous aurons quelques explications de la part du Conseil administratif, car je ne vois encore s'afficher aucune demande de parole de la part de nos magistrats.

Nous ne savons toujours pas quelle est la position du Conseil administratif en la matière. Nous ne pouvons que la supputer après la déclaration médiatique de la semaine dernière. C'est donc pour cette raison que nous ne voterons ni le projet d'arrêté PA-80 ni les amendements. C'est typiquement un dossier où le Conseil administratif doit avoir la haute main, la liberté de le gérer comme il l'entend, en collaboration avec le Canton, avec la Confédération et la ministre socialiste genevoise en charge des affaires étrangères.

Nous avons donc pleine confiance en M^{me} Salerno et en M. Tornare, qui sont les répondants sur ce dossier au Conseil administratif. Nous espérons que votre position sera claire, que vous saurez quelle est la ligne rouge et que, au final, non seulement l'OMC restera à Genève, mais qu'aucune atteinte ne sera portée aux besoins en parcs publics des Genevois.

Nous voulons faire de Genève une ville internationale, nous voulons renforcer l'attrait économique de cette région et nous n'allons pas commencer à entrer en matière sur les horreurs de ce type, qui non seulement provoqueront au final le départ des organisations internationales, mais finiront par changer cette ville en un chef-lieu de province.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je lève la séance. Nous reprendrons nos débats à 20 h 30 avec M. Lathion, suivi de M. Rumo. Bon appétit et à tout à l'heure!

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

La séance est levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5254
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5254
3. Questions orales	5255
4. Résolution du 20 février 2008 de M ^{me} Catherine Buchet-Harder, MM. Jacques Baud, Sylvain Clavel, Roland Crot, Jacques Hämmerli, Richard North, Pascal Rubeli, Gilbert Schreyer et Olivier Tauxe: «Maintien du cercle d'UGS» (R-107).	5258
5. Motion du 22 avril 2008 de M ^{mes} Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, Marie Chappuis, Anne-Marie Gisler, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Jean Sanchez, Alpha Dramé, Pascal Rubeli, Olivier Tauxe et Pierre Rumo: «Déplacement des activités portuaires: il est temps de faire des propositions» (M-790).	5272
6. Interpellation du 22 avril 2008 de MM. Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt: «Le Conseil administratif ne doit pas être un institut de sondage» (I-174).	5274
7. Projet d'arrêté du 22 avril 2008 de M ^{me} Salika Wenger, MM. Christian Zaugg, Jacques Baud, Jacques Hämmerli et M ^{me} Sarah Klopmann: «Maintien du parc Barton pour tous les citoyens et citoyennes de Genève» (PA-80)	5277
8. Propositions des conseillers municipaux	5295
9. Interpellations	5295
10. Questions écrites	5295

La mémorialiste:
Marguerite Conus